



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 octobre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Michel Tremblay, directeur général par intérim, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente.

**CE-2004-1581 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 36 283,98 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 280 195,75 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 4 268,09 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 35 - 217 195,20 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 35 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	36 283,98 \$	11 au 15 octobre 2004
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	280 195,75 \$	11 au 15 octobre 2004
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	4 268,09 \$	11 au 15 octobre 2004
Liste des embauches numéro 35	Embauches de personnel temporaire	217 195,20 \$	4 au 8 octobre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1582 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-40 - 473 826,76 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 OCTOBRE 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-40 d'un montant total de 473 826,76 \$ pour la période du 7 au 13 octobre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1583** **EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU ET DE LA SALLE DES FÊTES POUR UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION LE 28 NOVEMBRE 2004 - FONDATION DES MALADIES DU COEUR - 1 450 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation des maladies du cœur organise, le 28 novembre 2004, une activité de sensibilisation à l'agora Gilles-Rocheleau et à la salle des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation a demandé d'être exemptée du coût de location applicable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une exemption du coût de location de l'agora Gilles-Rocheleau et de la salle des fêtes, à la Fondation des maladies du cœur pour la tenue d'une activité de sensibilisation le 28 novembre 2004. Cette exemption représente un montant de 1 450 \$.

Adoptée

**CE-2004-1584** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 135 555,56 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 d'un montant total de 135 555,56 \$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1585** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 49 355,19 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 d'un montant total de 49 355,19 \$ pour la période du 5 au 11 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1586\* RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 041 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, LA CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS, LA POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMINEUX ET L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER – PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASE 6 – DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 244-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 1 041 000 \$ pour l'installation d'un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et trottoirs, la pose d'un revêtement bitumineux et l'aménagement d'un passage piétonnier – Projet Versant Côte d'Azur, phase 6.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1587\* RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 620 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET MANOIR LAVIGNE, PHASES 6B, 6C ET 6D - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 248-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 620 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Manoir Lavigne, phases 6B, 6C et 6D.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1588\* AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FONDATION CANADIENNE DE L'ARBRE ET OCTROYER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ AINSI QU'UNE AIDE TECHNIQUE POUR UNE VALEUR DE 9 625 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE L'ÎLE DE HULL POUR SON PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'est vue conférer le titre de Communauté Ma rue, Mes arbres 2004-2005 par la Fondation canadienne de l'arbre pour la réalisation de son inventaire des boisés et pour l'ensemble de ses autres initiatives visant la plantation et l'entretien d'arbres et son soutien à la participation communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette reconnaissance est accompagnée d'un prix de 10 000 \$, lequel sera versé à la Ville de Gatineau à la suite de la présentation des pièces justificatives reliées à la réalisation de l'inventaire des boisés mais au plus tard le 15 février 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents de l'Île de Hull (ARIH) a présenté un projet de plantation d'arbres à la Commission permanente sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'environnement appuie le projet de l'ARIH et a recommandé de leur octroyer la somme de 7 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARIH s'est engagée à gérer la somme de 7 000 \$ pour mener à bien cette initiative, tel que le stipule la lettre d'engagement signée par le président monsieur Duncan Cass-Beggs le 20 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur de l'aide technique demandée par l'ARIH à la Ville de Gatineau s'élève à 9 625 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite supporter financièrement et techniquement le projet présenté par l'Association des résidents de l'Île de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente doit être signé entre la Ville de Gatineau et la Fondation canadienne de l'arbre :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fondation canadienne de l'arbre.

De plus, ce comité recommande au conseil de confier la gestion de la somme de 7 000 \$ à l'Association des résidents de l'Île de Hull et accepte de fournir une aide technique à l'ARIH d'une valeur de 9 625 \$ pour une contribution totale de 16 625 \$ pour l'exécution de ce projet.

Le trésorier est autorisé à verser au président de l'Association des résidents de l'Île de Hull, monsieur Duncan Cass-Beggs, la somme de 7 000 \$ sur présentation de la pièce de comptes à payer préparée par le directeur du Service d'urbanisme.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 9 625 \$ permettant d'assurer l'aide technique à l'exécution du projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71430-649	460 \$	Horticulture et arboriculture autres pièces
71430-515	3 980 \$	Horticulture et arboriculture loc/mach. & véhicules
71430-134	5 185 \$	Horticulture et arboriculture temp./bleus
61300-971	7 000 \$	Division planification contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	9 625 \$		Imprévus // autres
71430-649		460 \$	Horticulture et arboriculture // autres pièces
71430-515		3 980 \$	Horticulture et arboriculture // loc/mach. & véhicules
71430-134		5 185 \$	Horticulture et arboriculture // temp./bleus
01-82165	7 000 \$		Ma rue, mes arbres // contributions
61300-971		7 000 \$	Division planification // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1589 SOUSSION 2004 SP 194 - ACKLANDS GRAINGER - APPAREILS RESPIRATOIRES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 79 444,28 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Acklands Grainger, 5782, boulevard Thimens, St-Laurent, Québec, H4R 2K9, pour l'achat d'appareils respiratoires et accessoires pour le Service de sécurité incendie, au montant total de 79 444,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 septembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-40013-001-47318	72 731,30 \$	Appareils respiratoires appareils respiratoires
04-13493	4 712,98 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1590 ÉMISSION DE PERMIS MENSUELS - STATIONNEMENT TEMPORAIRE (FACE À LA MAISON DE LA CULTURE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de l'édifice Place Alexis-Nihon va entraîner l'arrivée d'environ 1 050 fonctionnaires dans le secteur de Gatineau, particulièrement dans les environs de la Maison de la culture;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une pénurie d'espaces de stationnement pour satisfaire les besoins de la clientèle de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce site peut accueillir environ 300 véhicules et que les résultats obtenus pourraient s'avérer très utiles à évaluer les besoins futurs dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau tente de limiter l'abus du stationnement à la Maison de la culture dans les rues et dans les champs voisins et de créer des habitudes harmonieuses en stationnement tout en respectant l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'émission de permis mensuels et l'installation d'un horodateur temporaire afin de répondre aux besoins de stationnement pour la clientèle de ce secteur et ce, jusqu'à un changement de vocation de l'immeuble.

Les revenus annuels de stationnement anticipés par l'émission de permis sont estimés à 45 000 \$ environ incluant les taxes et seront imputés au poste budgétaire 01-43120 « Stationnements municipaux ». D'autre part, les coûts pour l'installation d'un horodateur temporaire sont estimés à 11 100 \$ incluant les taxes, soit des frais d'installation de 2 360 \$ et des dépenses annuelles liées à la location et à l'entretien de 8 740 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
35500-542	999,79 \$	Stationnements municipaux entr./équipements
35500-513	6 600,31 \$	Stationnements municipaux loc./équip.
35500-499	1 750,06 \$	Stationnements municipaux autres serv. techn.
35500-649	299,93 \$	Stationnements municipaux autres pièces
04-13593	774,41 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	675,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

**CE-2004-1591 SUBVENTION DE 200 \$ - COMITÉ LES COEURS JOYEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du comité Les Cœurs Joyeux à l'attention de monsieur Denis Brazeau, président, 20, rue Claire, appartement 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour les activités de Noël des aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	200 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11410-671	350 \$		Thérèse Cyr - des Riverains // Fourn. de bureau
11410-972		350 \$	Thérèse Cyr - des Riverains // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1592 SUBVENTION DE 275 \$ - PAROISSE SAINT-JEAN-MARIE-VIANNEY - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-Jean-Marie-Vianney, à l'attention de monsieur Germain Dubé, 160, rue Bruchési, Gatineau, Québec, J8P 5E6, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper au profit des plus démunis des paroisses Saint-Jean-Marie-Vianney, Sainte-Rose-de-Lima, Sainte-Maria-Goretti et Saint-René-Goupil qui aura lieu le 6 novembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1593 PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MARC BUREAU ET ANDRÉ LEVAC AU CONGRÈS LE DÉFI DE LA NATURE EN VILLE - 4 ET 5 NOVEMBRE 2004 - QUÉBEC - 2 500 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Marc Bureau et André Levac à participer au congrès Le défi de la nature en ville qui se tiendra à Québec les 4 et 5 novembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Congrès ABQ-OUQ, 210, rue Lee, bureau 100, Québec, Québec, G1K 2K6, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30010	1 250 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30014	1 250 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1594 PERMANENCE DE MONSIEUR BRIAC BESNOU AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Briac Besnou a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1767 adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1<sup>er</sup> juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Briac Besnou au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Adoptée

**CE-2004-1595 PERMANENCES DE DEUX POLICIÈRES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Karen Sommerville et Julie Gagné-Dorval ont été engagées à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-268 adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004 et ont débuté leurs fonctions le 29 février 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dernières ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 août 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de mesdames Karen Sommerville et Julie Gagné-Dorval au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 29 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1596 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME DIANE LEMELIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE / ANIMATION CULTURELLE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire / animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Diane Lemelin au poste de secrétaire / animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Madame Diane Lemelin est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Diane Lemelin sera celui de la classe VI, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Mireille Munger, commis administratif au Service des arts, de la culture et des lettres prévue le 1<sup>er</sup> mars 2005 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 – Activités culturelles – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1597 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN PRÉPOSÉ AU QUARTIER-MAÎTRE À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un employé est affecté temporairement à la division du soutien organisationnel au Service de police à titre de préposé de quartier-maître;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;



**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de l'employé temporaire a atteint la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail et après analyse des opérations et des tâches essentielles pour le soutien aux activités policières, il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire d'un préposé au quartier-maître pour une période de 13 semaines et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un préposé au quartier-maître à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire du préposé au quartier-maître sera celui de la classe VII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-134 – Police – Soutien temporaire – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1598

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME LORRAINE FORTIN, COMMIS I, DE MADAME NATASHA LAROSE, COMMIS II ET MADAME CHRISTINE CHAPADEAU, COMMIS-DACTYLO III AU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Lorraine Fortin, Natasha Larose et Christine Chapadeau sont affectées temporairement au Service d'évaluation et des transactions immobilières à titre de commis depuis le 19 janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée aux salaires de Mmes Fortin, Larose et Chapadeau a atteint la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la prolongation de l'engagement temporaire des personnes salariées cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau et de l'ex-CUO nécessite une entente avec le syndicat des cols blancs;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire des employées suivantes et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

Secteur de l'ex-Ville de Gatineau :

- Natasha Larose
- Christine Chapadeau

Secteur de l'ex-CUO :

- Lorraine Fortin

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation temporaire de ces employées affectées au Service d'évaluation et des transactions immobilières. Il est à noter que le salaire de ces employées demeurera le même.

Le Service des ressources humaines est autorisé à conclure le cas échéant, une entente avec le syndicat des cols blancs afin de prolonger l'engagement temporaire des personnes salariées de l'ex-Ville de Gatineau et de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-132 - Évaluation – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1599 RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 101642**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de droit de retour au travail prévue à l'article 240 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* est expirée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité procède à la rupture du lien d'emploi avec l'employé numéro 101642 à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée

**CE-2004-1600 LETTRE D'ENTENTE FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GATINEAU - HORAIRE DE TRAVAIL - SECTION GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**une sentence arbitrale tenant lieu de protocole d'intégration établit l'horaire de travail de la section gendarmerie;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des négociations de la convention collective, les parties ont convenu d'appliquer un nouvel horaire à la gendarmerie, lequel horaire entraîne une remise de temps de 39 heures annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des pourparlers entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau, une entente de principe est intervenue permettant d'aménager l'horaire de travail à la gendarmerie réduisant ainsi la remise de temps annuel :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur général, le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Module de la protection des personnes et des biens et le directeur du Service de police à signer la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau.

Adoptée

**CE-2004-1601 RÈGLEMENT HORS COUR - ING DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE ET AL C. VILLE DE GATINEAU - INFILTRATION D'EAU SURVENU À UN IMMEUBLE - PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR GEORGES KALANTZIS ET MADAME RENÉE SPADA - 64, RUE DES MARGUERITES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 15 août 2003 ING du Canada, Compagnie d'assurance et ses assurés monsieur Georges Kalantzis et madame Renée Spada intentaient une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de monsieur Georges Kalantzis et madame Renée Spada propriétaires de l'immeuble situé au 64, rue des Marguerites le tout suite à un bris d'un tuyau de réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite s'élevait à 13 785,72 \$ (13 485,72 \$ par la compagnie d'assurance et 300 \$ par les assurés);

**CONSIDÉRANT QUE** la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 6 908,03 \$ en capital, intérêt et frais;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 6 300,76 \$ en capital, intérêts et 607,27 \$ en frais pour un total de 6 908,03 \$.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-47319	6 908,03 \$	Auto-assurance dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1602\* MODIFICATION DE LA NATURE DE LA DÉPENSE DU PROJET SP-018 AUTORISÉ AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2002-2003-2004**

**CONSIDÉRANT QUE** les systèmes de caméras et d'enregistrement des blocs cellulaires ont un besoin urgent d'être remplacés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'une caméra thermique s'avère un achat indispensable pour le Service de sécurité incendie et fort utile pour le Service de police;

**CONSIDÉRANT QUE** le compresseur à la caserne 1 (St-Rédempteur) du Service de sécurité incendie ne répond plus aux capacités exigées et demandées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'un appareil Portacount Plus de TSL Respirator Fit Tester ans N96 Companion s'avère indispensable pour la sécurité de tous les employés du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le réaménagement du 315, rue Saint-Rédempteur et du 204, boulevard Saint-Raymond permettra une meilleure attribution des espaces à bureau respectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2001-66, le conseil municipal autorisait le programme triennal d'immobilisations 2002-2004 incluant le projet SP-018 pour l'acquisition de caméras véhiculaires pour les véhicules du Service de police au montant de 203 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un essai de ce système d'enregistrement vidéo sur un véhicule, le Service de police a conclu de ne pas aller de l'avant avec ce projet dû aux nombreux problèmes techniques et de compatibilité rencontrés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 203 000 \$ pour l'acquisition, le remplacement et l'aménagement selon les cinq projets suivants :

- acquisition de caméras de surveillance et d'enregistrement des blocs cellulaires des deux quartiers généraux;
- acquisition d'une caméra thermique pour le Service de sécurité incendie;
- remplacement d'un compresseur au Service de sécurité incendie;
- acquisition d'équipement Portacount Plus pour le Service de sécurité incendie;
- aménagement de bureau, édifice administratif – 315, rue Saint-Rédempteur et caserne 2 – 204, boulevard Saint-Raymond.

L'emprunt de 203 000 \$ est remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1603 SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association pour personnes exceptionnelles de Papineau Inc., à l'attention de madame Line Couture, présidente, C.P. 2861, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1604 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - 10 NOVEMBRE 2004 - 250 \$ ET SUBVENTION DE 90 \$ DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD JENNINGS ET DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les membres du conseil à participer à une activité organisée au profit de la Fondation québécoise du cancer le 10 novembre 2004.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Jennings à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$ et madame Denise Laferrière à subventionner cette activité pour un montant de 40 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 340 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, à l'attention de monsieur Luc Lafleur, Bureau du Commandant, District de l'Outaouais, 85, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	40 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11418-972	50 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11408-671	26,45 \$		Denise Laferrière - de Hull // Fourn. de bureau
11408-972		26,45 \$	Denise Laferrière - de Hull // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1605\* SUBVENTION DE 10 000 \$ À L'ORGANISME LA GOUTTE D'EAU POUR L'EXPÉDITION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE À NIAMEY AU NIGER DANS LE CADRE D'UN PROJET DE PARTAGE SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE MUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NIAMEY – 5<sup>E</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE DE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Communauté urbaine de Niamey ont convenu d'une entente pour réaliser un projet de partage sur les pratiques de gouvernance municipale dans le cadre des V<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie qui se déroulent à Niamey au Niger en décembre 2005 (CE-2004-819);

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande de la Communauté urbaine de Niamey, la Ville de Gatineau a accepté d'acheminer des livres pour meubler la bibliothèque du Niamey;

**CONSIDÉRANT QUE** la Goutte d'eau, organisme sans but lucratif de Gatineau dédié à l'aide humanitaire en Afrique, recueille du matériel (vêtements, meubles, vélos, articles de couture et de cuisine) auprès de la population de Gatineau et s'occupe de l'expédier par conteneurs en Afrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Goutte d'eau a nolisé deux conteneurs pour expédier tout le matériel recueilli et possède toute l'expertise nécessaire à la gestion d'un tel projet communautaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 10 000 \$ afin de partager les coûts d'expédition de deux conteneurs avec la Goutte d'eau pour le matériel recueilli par cet organisme et le matériel fourni par la Ville. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un projet de partage sur les pratiques de gouvernance municipale entre la Ville de Gatineau et la Communauté urbaine de Niamey intervenu pour la tenue des V<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie qui se dérouleront à Niamey en décembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'organisme la Goutte d'eau, à l'attention de madame Lucie Gravel, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62220-972	10 000 \$	Jumelage de municipalités subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
62220-312	10 000 \$		Jumelage de municipalités // frais représentation
62220-972		10 000 \$	Jumelage de municipalités // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif